REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1421

Dénomination de voies nouvelles à Lyon 2e (ZAC Confluence) : "Passage Panama" et "Passage Magellan"

Direction Déplacements Urbains

Rapporteur: M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2015/1421 - DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES A LYON 2E (ZAC CONFLUENCE) : "PASSAGE PANAMA" ET "PASSAGE MAGELLAN" (DIRECTION DÉPLACEMENTS URBAINS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le réaménagement du quartier de la Confluence, depuis plusieurs années, dessine un nouveau cœur de ville à Lyon. Dans le prolongement de l'hyper centre, au Sud de la Presqu'île, ce territoire profondément ancré dans l'histoire des Lyonnais continue sa mutation.

Dans le cadre de ce projet, deux voies nouvelles sont créées, permettant de désenclaver la partie Sud du quartier de la Confluence, en reliant le Port Rambaud au cours Charlemagne. Il convient donc de les dénommer.

En accord avec M. le Maire du 2^e arrondissement, je vous propose les dénominations suivantes :

- « **Passage Panama** » : voie nouvelle au Nord du Port Rambaud, reliant la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne ;
- « **Passage Magellan** » : voie nouvelle au Sud du Port Rambaud, reliant le quai Rambaud et le cours Charlemagne.

Passage Panama:

Cette dénomination fait référence au canal du même nom, le Canal de Panama, construit à la fin du XIX^e siècle. Ce canal relie l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et se situe au Nord de l'Amérique du Sud.

C'est un des projets d'ingénierie les plus difficiles jamais entrepris. Les travaux, entamés en 1880 sous l'impulsion de Ferdinand de Lesseps, ont été terminés par les Etats-Unis sous la direction de G.W. Goethals. Le canal a été ouvert en 1914.

Passage Magellan:

Cette dénomination fait référence au détroit du même nom, le Détroit de Magellan, qui relie l'océan Pacifique et l'océan Atlantique, et se situe au Sud de l'Amérique du Sud.

Il est nommé ainsi en l'honneur de Fernand de Magellan, qui fut le premier européen à l'avoir découvert et traversé en 1520.

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

- 1. La voie nouvelle au Nord du Port Rambaud, reliant la rue Hrant Dink et le cours Charlemagne, sous la voie ferrée est dénommée « Passage Panama ».
- 2. La voie nouvelle au Sud du Port Rambaud, reliant le quai Rambaud et le cours Charlemagne, sous la voie ferrée est dénommée « Passage Magellan ».

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE